

Séance du 24 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le vingt quatre septembre à 21 heures s'est réuni le conseil municipal à la Mairie de Gans sous la présidence de Laurent BELLOC, Maire.

Etaient présents : Mes BENQUET –DEVE –DEVILLARDS-BALUTEAU
Mrs DELOMBAERDE - DOUSSOU – GENEDES – GUIGNARD-LAFFARGUE –
VIGNAUD - BELLOC

Secrétaire de séance : Mr GENEDES

Date de convocation : 18 septembre 2009

FRAIS SCOLAIRES ECOLE D'AUROS

Monsieur le Maire présente la convention liant la commune de Gans avec l'école d'Auros pour la participation aux frais de fonctionnement scolaires pour un montant de 830 € par enfant de Gans scolarisé. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette convention moins un enfant, Aurélia Goncalvès, puisque les parents ne sont plus domiciliés à Gans.

DELIBERATION TERRAIN Mr et Me PRIOUL

Monsieur le Maire a rencontré Me Prioul Bernadette en présence de Claude Laffargue et Daniel Genédes. Après avoir présenté les orientations et possibilités financières de la commune, Me Prioul accepte la proposition financière de la commune. Egalement, Me Prioul a bien pris acte que la servitude de passage concédée à sa personne ne ferait pas l'objet d'un achat ; en contre partie la commune entretiendra cette voie.

Monsieur le Maire doit rencontrer Mr Escande, géomètre-expert, Lundi 28 septembre 2009 afin de connaître les modalités de mutualiser les travaux de viabilisation ainsi qu'une proposition de prix.

Avant de se prononcer définitivement, le conseil municipal se réunira prochainement et prendra une décision. Néanmoins, le conseil municipal paraît favorable à la création de ce lotissement, Monsieur le Maire insistant sur la volonté de rendre le prix des terrains accessible afin des gens locaux puissent devenir propriétaires.

DELIBERATION CLASSEMENT VOIRIE COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau de classement des voies communales établi par les services d'état. Après consultation, il apparaît que le tableau présenté est exact et donc accepté à l'unanimité.

TRAVAUX PRESBYTERE

La réception des travaux a eu lieu Lundi 21 septembre 2009 sans réserves. Les tests pour le chauffage se dérouleront le 28 septembre 2009 dans l'après-midi. France Telecom a été contacté et procèdera aux travaux de branchement.

Le mobilhome est vendu à Mr Guignard pour un montant de 2 000 €
Monsieur le Maire rappelle le repas avec les artisans, l'architecte, Mr et Me Sturma et le conseil municipal le vendredi 02 octobre 2009.

SPECTACLE DE NOEL

Les festivités de Noël sont prévues le Dimanche 20 décembre. La distribution des colis se déroulera le matin et le spectacle l'après-midi.

Véronique BENQUET présente une composition de colis provenant de Mr Lucbert, boucher à Bazas. Le conseil municipal décide de commander à ce commerçant en apportant quelques modifications aux produits présentés.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Christian DELOMBAERDE, Président de la Sté de Chasse, informe de la reconduction des concours de belote avec le Comité des Fêtes. Le premier concours est fixé au 03 octobre 2009.
- Me BALUTEAU Corinne informe que les inscriptions pour le concours photo sont closes ; il est à regretter un nombre de participants inférieur au précédent concours. Les récompenses seront remises pour le spectacle de Noël.
- Mr GENEVES Daniel et Me DEVE Ghislaine, délégués de la commune pour le Téléthon, informent de son organisation les 4 et 5 décembre 2009. le programme est le suivant : Vendredi 04 décembre soirée disco à St Come – Samedi 05 décembre relais toute la journée halle de la mairie sur vélos d'appartement, randonnée pédestre sur le canton et concert des « caps nègues » en soirée à Lignan de Bazas.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée

Les conseillers municipaux,

Le Maire,